

OBTENTION DE VISA INDE & NÉPAL

Nous souhaitons vous informer que vous aurez besoin d'un visa pour le voyage que vous avez réservé.

La demande du visa requis peut être organisée par le partenaire contractuel d'Eurotours ou par vous-même.

INDE

Il y a en principe 2 façons de présenter une demande:

➤ **Visa électronique:**

Pour un séjour touristique en Inde, il est possible de demander un visa électronique (e-Visa). L'entrée avec un e-Visa est possible via plusieurs aéroports internationaux et postes-frontières. Le temps de traitement est d'environ 1 semaine.

➤ **2. VISA au consulat**

La mention du visa sera directement apposée sur le passeport original. Le temps de traitement est d'environ 1 semaine.

Obtention du visa par l'intermédiaire du partenaire contractuel d'Eurotours

- **En Autriche:** **ÖVKG Österreichische Visa und Konsular Gesellschaft mbH**
Téléphone: +43 1 361 55 20 60
E-mail: wien@oevkg.at
POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE Lien:
<https://oevkg.at/client/eurotours>
- **En Allemagne:** **DVKG — Deutsche Visa und Konsular Gesellschaft mbH**
Téléphone: +49 30 25 76 48 60
E-mail: berlin@dvkg.de
Pour UNE RÉSERVATION EN LIGNE Lien:
<https://dvkg.de/client/eurotours>
- **En Suisse:** **AVS — All Visum Service GmbH**
Téléphone: +41 31 372 05 75
E-mail: bern@allvisumservice.ch
Site Internet: <https://www.allvisumservice.ch/de/>

Remarque: lors de la réservation de votre visa, veuillez toujours indiquer que vous êtes client d'Eurotours !

(Vous recevrez un tarif spécial pour les frais de dossier standard.)

Notre partenaire contractuel vous enverra toutes les informations actuelles relatives aux frais et aux documents nécessaires.

Vous pouvez contacter notre partenaire contractuel par téléphone ou par e-mail, en semaine, du lundi au vendredi.

Pour la demande de visa électronique par l'intermédiaire de notre partenaire contractuel, vous aurez besoin:

-) du bon de commande: il vous sera envoyé par e-mail par notre partenaire contractuel ;
-) de l'aide au remplissage: elle vous sera envoyée par e-mail par notre partenaire contractuel ;
-) d'une copie couleur/d'un scan du passeport (page du passeport): au format .jpg ou .pdf. Le passeport doit également être valable encore 6 mois minimum après la sortie du territoire ;
-) d'une photo d'identité biométrique: carrée 51 x 51 mm, fond clair, pas de sourire, vue de face, épaules entièrement visibles ;
-) d'une copie de la confirmation de réservation.

Pour la demande de visa au consulat, vous aurez besoin:

Du bon de commande

- Vous l'obtiendrez sur demande auprès de nos partenaires ; il n'est pas nécessaire en cas de réservation en ligne !

De votre passeport original

- 2 pages libres min.
- Validité: de minimum 6 mois après le départ

D'une copie de la confirmation de vol pour l'entrée et le départ/la poursuite de voyage

- Vous pouvez consulter vos références de vol à tout moment sur www.eurotours-service.at/service/faces/efis.xhtml avec votre identifiant de réservation. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les références de vol sont provisoires et que nous nous réservons le droit d'effectuer des changements.

D'une photo d'identité carrée originale (format 51 x 51 mm)

- Photo couleur avec fond blanc, les épaules doivent être entièrement visibles
- IMPORTANT: La photo doit dater de moins de 6 mois
- Expression faciale neutre, front dégagé et bouche fermée sont obligatoires, aucune ombre
- SUISSE: 2 photos d'identité sont nécessaires en cas de traitement de la demande en Suisse

D'un formulaire de demande de visa en ligne rempli et signé

<https://indianvisaonline.gov.in/visa/index.html> (site officiel du consulat indien)

La demande doit être signée en dessous de la photo sur la page 1 ainsi que sur la page 2

Si vous ne souhaitez pas remplir vous-même le formulaire de demande de visa, notre partenaire sera ravi de vous proposer un service d'aide au remplissage et se chargera de cette tâche (moyennant des frais supplémentaires) pour chaque formulaire de demande.

Prière de noter:

depuis janvier 2017, les personnes demandant un visa au consulat doivent se présenter en personne au consulat et déposer leurs empreintes digitales. Nos partenaires contractuels seront ravis de vous aider.

Ces empreintes digitales seront conservées pour une durée de 5 ans.

Les voyageurs de plus de 70 ans ainsi que ceux de moins de 12 ans ne sont pas tenus de déposer leurs empreintes digitales.

Pour les citoyens dont le lieu de résidence ne correspond pas à la nationalité, les documents supplémentaires suivants sont nécessaires:

- ressortissants de l'Union européenne: certificat de résidence relatif à la résidence principale ;
- non-ressortissants de l'Union européenne: une copie du titre de séjour ;
- prière de noter que des réglementations et des coûts différents s'appliquent pour les ressortissants d'autres pays, merci de vous renseigner au préalable à ce sujet.

OBTENTION AUTONOME

Dans le cas où vous vous chargeriez vous-même de l'obtention de votre visa ou e-Visa, veuillez contacter l'ambassade indienne concernée afin qu'elle puisse vous informer sur d'autres détails et sur les délais de traitement.

NÉPAL

➤ VISA à l'arrivée

Un visa touristique est actuellement disponible dans le cadre d'une entrée sur le territoire par l'aéroport de Katmandou contre paiement et sur présentation d'une photo d'identité. (ATTENTION: 2 pages libres requises sur le passeport.) Il n'y a aucune garantie que l'entrée sur le territoire soit accordée. Veuillez noter que nous ne pouvons en aucun cas fournir des informations avérées sur les frais et les temps d'attente à l'aéroport de Katmandou.

Important:

Prière de noter que des réglementations et des coûts différents s'appliquent pour les ressortissants de pays tiers, merci de vous renseigner au préalable à ce sujet.

Notre partenaire contractuel vous enverra toutes les informations actuelles relatives aux frais et aux documents nécessaires. Vous pouvez contacter notre partenaire contractuel par téléphone ou par e-mail, en semaine, du lundi au vendredi.

OBTENTION AUTONOME

Dans le cas où vous vous chargeriez vous-même de l'obtention de votre visa, veuillez contacter le consulat afin qu'il puisse vous informer sur d'autres détails, sur les heures d'ouverture et sur les délais de traitement.

Nous sommes dans l'obligation d'insister expressément sur le fait que nous déclinons toute responsabilité en cas de délivrance ou de rejet d'un visa d'entrée, l'appréciation étant effectuée exclusivement par les autorités étrangères.

IL EST IMPOSSIBLE DE VOYAGER SANS VISA OU SANS LES DOCUMENTS DE VOYAGE REQUIS !